

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Bonnet-le-Château, du 24 janvier 2019 à 8h au 27 février 2019 à 16h30 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs. Monsieur Pierre BRUYAS, demeurant à Saint-Etienne (42600) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez agglomération, en mairie de Saint-Bonnet-le-Château et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Pour la commune de Saint-Bonnet-Le-Château (23, Avenue Paul Doumer - 42380 SAINT-BONNET-LE-CHATEAU)
 - Du mardi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)
 - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;
 - Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ;
 - Le vendredi de 13h30 à 16h30 ;
- Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr>

La mairie de Saint-Bonnet-le-Château est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse précitée.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr, en précisant bien l'enquête publique à laquelle le mail fait référence.

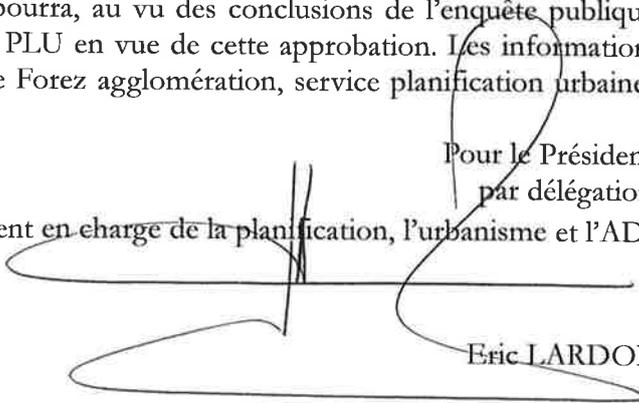
Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Bonnet-le-Château pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 24 janvier 2019 de 8h à 12h
- Le samedi 9 février 2019 de 8h à 12h
- Le jeudi 14 février 2019 de 13h30 à 16h30
- Le mercredi 27 février 2019 de 13h30 à 16h30

Loire Forez agglomération a déposé une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité environnementale concernant la modification du plan local d'urbanisme de Saint-Bonnet-Le-Château, en date du 18 juillet 2018. L'Autorité environnementale dans sa décision en date du 18 septembre 2018 jointe au dossier d'enquête publique a indiqué que la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Bonnet-Le-Château n'est pas soumise à évaluation environnementale.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation, se prononcera par délibération sur l'approbation du dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Bonnet-le-Château. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Pour le Président,
par délégation,
le vice-président en charge de la planification, l'urbanisme et l'ADS


Eric LARDON